

Assemblée Générale du 11 juin 2022

Procès-verbal

L'an 2022, le 11 juin à 14 heures, les adhérents de l'ANPEA, dont le siège social est situé à Paris (10^{ème}) au 3 rue de Metz, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 11 rue de la Vistule à Paris 13^{ème}.

Une convocation a été adressée par le conseil d'administration pour soumettre à l'assemblée générale :

- L'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 19 juin 2021 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2021
- L'approbation du rapport annuel 2021
- L'approbation des comptes 2021
- L'affectation du résultat 2021
- Le rapport du commissaire aux comptes
- La nomination du commissaire aux comptes
- Le quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Les pouvoirs pour effectuer les formalités
- Les élections des membres du conseil d'administration

RESOLUTION N°1 : PROCES-VERBAL DE L'AG DU 19 JUIN 2021 ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2021

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13^{ème}, approuve les procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 19 juin 2021 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2021.

RESOLUTION N°2 : RAPPORT ANNUEL 2021

Rachida Teraoui, présidente, présente son rapport moral.

« Depuis sa création en 1964, l'ANPEA poursuit les mêmes objectifs : la solidarité avec les familles, l'information, le conseil ainsi que la défense des intérêts des parents d'enfant aveugle ou malvoyant, avec ou sans handicap associé. Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie du covid-19 en 2020 et 2021, nous nous sommes prioritairement centrés sur :

- Le soutien aux parents ;
- Une réponse personnalisée à toutes les demandes (renseignements, appui, accompagnement) ;
- Une communication ciblée et utile ;
- Une représentation opportune de l'ANPEA, tant au niveau local que national ;
- Le développement de collaborations inter-associatives ;
- Le démarrage de deux nouveaux projets : un portant sur l'accompagnement dans la lecture et l'écrit des enfants et jeunes déficients visuels et l'autre sur la création de vidéos à destination des parents d'enfants déficients visuels.

Notre vie associative est le puits de notre association.

En 2021, le nombre d'adhérents est de 250, dont 126 sont à jour de cotisation. Parmi ces adhérents, des parents délégués et les administrateurs réalisent la quasi-totalité des activités de l'ANPEA, avec l'aide de

quelques parents bénévoles. Cet engagement est estimé à 1 452 heures de bénévolat en 2021 soit valorisé à hauteur de 43 560 €.

La tenue de rencontres a encore été compromise par le contexte sanitaire. Ceci dit, l'Assemblée Générale ordinaire du mois de juin s'est tenue en visioconférence. Et nous avons pu organiser un week-end familles en septembre 2021 qui a rassemblé une centaine de personnes (adultes et enfants) au sein de l'INJA.

La fidélité de nos donateurs et la confiance de nos partenaires et financeurs nous permettent de développer nos actions.

La part des dons et des legs effectués au profit de l'ANPEA s'élèvent en 2021 à 22 738 €. Nous avons également perçu 41 228 € de subventions diverses.

L'association a en effet conventionné avec la Fédération des Aveugles de France sur le projet lecture ; cette dernière apportant un soutien financier de 30 000 € par an. Pour le projet vidéo, l'ANPEA a signé une convention avec le CTRDV qui reverse une part de la subvention perçue pour le développement de ce projet par la Fondation Cérès, à savoir 20 000 € pour 2021.

Les réseaux sociaux et outils de communication favorisent le lien et les échanges avec le plus grand nombre de familles.

Nos outils de communication (alphabets braille, guides pratiques, flyers...) sont diffusés via les professionnels qui accompagnent les enfants et les familles, dans les établissements et services spécialisés, à la demande des parents et autres acteurs associatifs et institutionnels. Par notre présence sur les réseaux sociaux, nous proposons aux familles d'accéder à de l'information spécifique, de suivre l'actualité ou de disposer de ressources en lien avec leurs préoccupations...

Nous avons donc restructuré notre site Internet dont l'objectif est de présenter l'ANPEA et d'informer les familles. En 2021, il y a eu 22 770 pages vues (2 fois plus qu'en 2020) dont 2 pages en moyenne par visiteur.

Notre page facebook compte chaque jour un peu plus d'abonnés, soit 1 140 fin 2021. En plus de notre compte Twitter utilisé exclusivement pour nos actions de plaidoyer, nous avons créé une page LinkedIn qui nous permet de toucher plus largement les professionnels.

Nos projets principaux en 2021.

=> Porter la parole des familles et défendre leurs intérêts et leurs droits

L'ANPEA accompagne et cherche des solutions pour les parents qui la sollicitent (une quarantaine en 2021) pour un conseil ou une aide très concrète pour leur enfant déficient visuel (conseils pour une chirurgie, problème avec l'école, souhait de rencontrer d'autres parents, sur les vacances, les démarches administratives...). Nous répondons également à diverses demandes émanant d'étudiants, de personnes à la recherche de renseignements sur l'ANPEA, d'aides financières, souhaitant communiquer sur leurs services/projets.

En parallèle, les délégués régionaux et administrateurs représentent et défendent les droits des familles dans des associations et instances de concertation nationales et locales dont les réunions se sont tenues pour une grande majorité en visioconférence : Alliance Maladies Rares, GNCHR, CISI en Alsace, Droit au savoir, FNASEPH, GISH à Toulouse, Collectif Handicaps, MDPH (CDAPH et COMEX), CFHE, CNCPH (commission permanente - commission Culture, média et sports – commission Eduscol - commission accessibilité).

=> Permettre à nos jeunes de discuter entre eux

Pour répondre à la demande de jeunes aveugles et malvoyants (avec ou sans handicap associé), nous organisons tous les 3 mois un blabla des jeunes : 3 en visio et 1 en présentiel en 2021.

=> L'importance de la lecture des enfants déficients visuels

En collaboration et avec le soutien financier de la Fédération des Aveugles de France, nous avons développé le projet « Éveil à la conscience de l'écrit et de la lecture pour les enfants déficients visuels ». Un état des lieux a été réalisé en 2021 sur le sujet et le blog « A l'aventure des mots » a été créé, comme un lieu ressource pour les parents (et les professionnels) et de capitalisation du projet PLR. Des ateliers ont été organisés autour du livre lors de la journée familles du 18 septembre.

=> Créer des vidéos comme support d'information

En collaboration avec le CTRDV, nous avons démarré en 2021 un projet de création d'une plateforme vidéos (DVidéotheque) à destination des familles concernées par la déficience visuelle de leur enfant. Une enquête a été réalisée pour connaître les usages du numérique des familles et identifier les sujets à traiter dans les vidéos. Un groupe de travail, composé de parents et de professionnels, s'est réuni à plusieurs reprises pour affiner les thématiques et travailler le cahier des charges de cette plateforme et des vidéos à produire.

=> Enquête auprès des services d'accompagnement des enfants et jeunes déficients visuels sur

Nous avons mené en 2021 une enquête sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants déficients visuels par les services spécialisés (SESSAD, S3AS, CAMSP) en France. Les résultats ont été publiés sous la forme d'un rapport très largement diffusé et en téléchargement sur notre site.

Nous y pointons les très grandes inégalités territoriales dans l'offre d'accompagnement, ainsi que les listes d'attente inacceptables (soit plus de 600 enfants en attente de prise en charge) ou encore les métiers indispensables à l'acquisition de l'autonomie de nos enfants et pourtant rares et en tension.

Avec nos partenaires,

=> Étude Homère

En collaboration avec plusieurs associations intervenant auprès/en faveur de personnes déficientes visuelles (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, Voir Ensemble, FFAC, INJA, AVH), nous avons contribué à la diffusion et promotion du questionnaire par l'intermédiaire d'événements régionaux portés collectivement.

=> Campagne sur l'école inclusive

Pour la troisième année consécutive, en partenariat avec Trisomie 21, la FNASEPH, Unanimes, la Fédération générale des PEP et APF France Handicap, nous avons lancé fin août 2021 sur les réseaux sociaux une campagne de communication #maplacecestenclasse. Cette campagne s'articule avec la publication des résultats d'un sondage commandité auprès d'Harris Interactive en partenariat avec les associations pré-citées sur « La vision des Français concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ».

Toutes ces actions et ces projets ne se feraient pas sans vous, adhérentes et adhérents, ni sans tous les parents qui se mobilisent à nos côtés, qui prennent du temps pour réfléchir, pour discuter, pour soutenir ou encore pour nous représenter. Qu'ils et elles se voient là encore remercié(e)s. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, approuve après présentation et échanges le rapport moral 2021.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DES COMPTES 2021

Emmanuelle D'Hoop, directrice administrative et financière du GAPAS, présente le rapport financier 2021.

« Suite à la décision du Conseil d'administration du 10 juin 2017 et réitérée en 2021, l'ANPEA a décidé de transférer les immeubles de l'IME La Pépinière, du FAM de l'Abbaye et de l'IME Jean-Paul au GAPAS, en cohérence avec le processus initié en 2014 du transfert des autorisations de ces établissements.

Les traités d'apports immobiliers conclus entre les associations ANPEA et GAPAS ont été adoptés par leurs assemblées générales extraordinaires respectives les 18 septembre et 20 octobre 2021. Suite à la levée des

conditions suspensives, l'effet juridique du transfert a pris effet durant le dernier trimestre 2021 tandis que, sur le plan comptable et fiscal, il était prévu un effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2021.

Dès lors, avec ce transfert, les états financiers sont cohérents et représentatifs de l'activité militante de l'ANPEA : le soutien, la représentation et la défense des familles et de leurs enfants déficients visuels.

Les comptes sont représentatifs de l'activité, des états financiers et du militantisme de l'association.

Bilan

Le bilan s'équilibre à 2 240 730 €, soit une diminution du total du bilan de 7 896 387 € par rapport à 2020, qui s'explique essentiellement par le transfert des immeubles au 1^{er} Janvier 2021 au GAPAS.

La valeur totale des immeubles transférés à l'actif de l'ANPEA vers le GAPAS s'élève à :

- 7 811 070 € de valeur nette comptable ;
- 4 381 767 € d'emprunts ;
- 1 392 625 € de subventions d'investissement ;
- 997 302 € d'amortissement dérogatoire.

Ceci correspond à un actif net apporté de l'ANPEA au GAPAS de 3 429 303 € et détaillé comme ci-dessous :

- L'apport pur et simple de l'IME La Pépinière a été réalisé sur la base d'un actif net au 1er Janvier 2021 de 2 346 608 € ;
- L'apport partiel de l'IME Jean-Paul a été réalisé sur la base d'un actif net au 1er Janvier 2021 de 443 482 € ;
- L'apport partiel du FAM de l'ABBAYE a été réalisé sur la base d'un actif net au 1er Janvier 2021 de 639 213 €.

On peut noter que :

- Le fonds de roulement net global augmente de 556 625 €.
- Le besoin en fonds de roulement augmente de 648 007 €.
- Compte tenu de ces éléments, la trésorerie diminue de **91 382 €**.

Résultat

L'association dégage en 2021 une **perte comptable de 68 210,09 €**, s'expliquant par :

- Des charges d'exploitation (charges externes et salaires et charges sociales notamment), pour un montant de 151 314 € ;
- Des produits d'exploitation (subventions et legs reçus et reprise de fonds dédiés) de 76 610€ ;
- Des produits financiers net d'IS de 6 494 €.

En 2021, on a donc un résultat déficitaire :

- 461 000 € d'immobilisation à la Caisse d'Épargne + le matériel informatique acheté cette année (ordinateurs).
- La trésorerie s'élève à 1,775 million d'€ (correspondant à peu près à 12 ans de fonctionnement avec un budget de 120 000 € annuel).
- Les actifs immobiliers passent de 82 à 21 %.
- Du passif sont sortis tous les emprunts liés au patrimoine immobilier transféré.
- Les fonds propres passent de 5,233 à 1,737 millions d'€.
- Il reste un emprunt de 447 000 € qui correspond à une avance de l'ANPEA au GAPAS correspondant à l'emprunt du mois de janvier 2022 pour l'IME Jean-Paul.

L'assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation des résultats soit une perte de 68 210,09 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat déficitaire de 68 210,09€ de la manière suivante : report à nouveau de - 68 210,09 €. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, après la lecture du rapport de gestion et la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui lui sont faites, approuve les comptes 2021 tels qu'ils lui sont présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 68 210,09 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

RESOLUTION N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'assemblée générale de l'ANPEA réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, sur la proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat de l'exercice 2021 d'un montant de 68 210,09 € de report à nouveau.

Madame Guggino-Crenu, commissaire aux comptes, approuve les compte 2021 de l'ANPEA sans réserve.

RESOLUTION N°5 : RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, nomme au titre du mandat du Commissaire aux comptes la société KPMG SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance sis à PARIS-LA-DEFENSE (92066) Tour Egho-2, Avenue Gambetta, immatriculée au registre du Commerce et des Société de NANTERRE sous le n°775 726 417, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

RESOLUTION N°6 : QUITUS

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association pour l'année 2021.

RESOLUTION N°7 : POUVOIRS

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, donne pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer les formalités liées à l'exercice 2021.

RESOLUTION N°8 : Élection des membres du Conseil d'Administration

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 11 rue de la Vistule à Paris 13ème, a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et a élu pour un mandat de 3 ans les personnes suivantes :

- Arnaud Christine
- Billard Christophe
- Chabaud Caroline
- Cottineau Marie-Pierre
- Eglin Nicolas
- Fossard Catherine
- Gallix Pierre
- Hick Alain
- Lacroix Régine
- Llano-Alonso Jessica
- Mas Isabelle
- Moussa Ouafa
- Segers Caroline
- Teraoui Rachida.

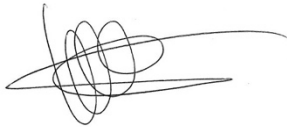
L'Assemblée Générale réserve le droit au Conseil d'Administration de coopter un ou plusieurs autres membres au cours de ce mandat.

Mis au vote, les 14 candidats sont élus à l'unanimité des voix exprimées.

La séance est levée à 16 heures.

Fait le 11 juin 2022,

La présidente, Rachida Teraoui



La secrétaire, Caroline Chabaud-Morin

